



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2011

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membres composant le Conseil Municipal .. :	49
Membres en exercice	49
Membres présents	33
Membres excusés et représentés	9
Membres absents non représentés	7

LE MAIRE



Henri PLAGNOL

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Henri PLAGNOL, Maire.

1 Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. Jacques LEROY est désigné secrétaire de séance.

Etaients présents :

M. Henri PLAGNOL, Maire,
M. Jacques LEROY, M. Sylvain BERRIOS, Mme Annie BIGAND, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Nicole CERCLEY, M. André KASPI, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Chantal POZZANA, M. Joseph GICQUEL, M. Yves DAYAN, Mme Catherine JUAN, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON Maires-Adjointes,
M. Yannick BRUNET, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Alain MERIGOT, Mme Valérie FIASTRE, M. Jean PLAGNE, Mme Dominique MONIN, Mme Catherine RITVO, M. Claude SOUSSY, M. Bernard VERNEAU, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI, Conseillers municipaux.

Etaients absents excusés et représentés :

Mme Muriel DEVAUX qui a donné pouvoir à Mme Dominique MONIN, M. Jacques-Nicolas de WECK qui a donné pouvoir à M. Claude SOUSSY, M. René GAILLARD qui a donné pouvoir à Mme Annie BIGAND, M. Stéphane CARDARELLI qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, Mme Anne DAVID qui a donné pouvoir à Mme Nicole CERCLEY, Mme Geneviève GAUTRAND qui a donné pouvoir à M. André KASPI, M. Philippe RIFFAUT qui a donné pouvoir à M. Henri PLAGNOL, Melle Yasmine CAMARA qui a donné pouvoir à M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Catherine DISTINGUIN qui a donné pouvoir à M. Denis CONSTANT,

Etaients absents non représentés :

M. Gérard ALLOUCHE, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Sabine CHABOT, M. Luc GRAS, Mme Carole DRAI, M. Jean-Bernard THONUS, Mme Valérie CHAZETTE,

Au cours de la séance :

M. Luc GRAS entre au point 2, M. Gérard ALLOUCHE entre au point 3, Mme Pascale CHEVRIER entre au point 3, Mme Sabine CHABOT entre au point 3, Mme Catherine DISTINGUIN entre au point 3, Mme Laurence COULON quitte la séance au point 18, Mme Sabine CHABOT quitte la séance au point 18, Mme Dominique MONIN quitte la séance au point 19 avec le pouvoir de Mme Muriel DEVAUX, Mme Laurence COULON entre au point 20, Mme Sabine CHABOT entre au point 20, Mme Dominique MONIN entre au point 20 avec le pouvoir de Mme Muriel DEVAUX, M. Claude SOUSSY quitte la séance au point 21 avec le pouvoir de Jacques-Nicolas DE WECK, M. Claude SOUSSY entre au point 22 avec le pouvoir de Jacques-Nicolas DE WECK, M. André KASPI quitte la séance au point 26 avec le pouvoir de Mme Geneviève GAUTRAND, M. Gérard ALLOUCHE quitte la séance au point 26, Mme Sabine CHABOT quitte la séance au point 26, Mme Valérie FIASTRE quitte la séance au point 26, Mme Catherine RITVO quitte la séance au point 26, M. Luc GRAS quitte la séance au point 26, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY quitte la séance au point 26, M. André KASPI entre au point 27 avec le pouvoir de Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Catherine RITVO entre au point 27, M. Denis CONSTANT quitte la séance au point 27 et donne pouvoir à Mme Jacqueline MORALES, Mme Pascale LUCIANI-BOYER quitte la séance au point 28, M. Denis CONSTANT entre au point 28, M. Gérard ALLOUCHE entre au point 29, M. Yves DAYAN quitte la séance au point 29, Mme Valérie FIASTRE entre au point 29, Mme Elisabeth BOUFFARD-

SAVARY entre au point 29, Mme Pascale LUCIANI-BOYER entre au point 32, M. Sylvain BERRIOS quitte la séance au point 34 avec le pouvoir de M. Stéphane CARDARELLI, M. Sylvain BERRIOS entre au point 35 avec le pouvoir de M. Stéphane CARDARELLI, M. Claude SOUSSY quitte la séance au point 21.

2 Approbation du procès-verbal du conseil municipal lors de la séance du 6 octobre 2011

Approuve le procès-verbal du conseil municipal lors de la séance du 6 octobre 2011

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

3 Vœu du Conseil Municipal concernant le projet de prolongement de la RN 406

ARTICLE 1 : Demande que le tracé du prolongement de la RN 406 destiné à améliorer la desserte du port de Bonneuil soit adapté pour préserver les installations du stade Paul Meyer.

ARTICLE 2 : Demande que toutes les mesures soient prises pour éviter les nuisances de toute nature apportées par ce type d'infrastructure.

ARTICLE 3 : Demande que toutes les compensations envisageables, notamment financières et foncières, soient étudiées pour conserver, voire améliorer, les capacités d'accueil du stade Paul Meyer, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

ARTICLE 4 : Demande que la ville de Saint-Maur-des-Fossés soit associée aux réflexions sur la partie du projet concernant directement ou indirectement le stade Paul Meyer.

ARTICLE FINAL : Autorise le maire à transmettre ce voeu sur l'espace d'expression Internet prévu à cet effet par les services de l'Etat dans le cadre de la concertation susvisée.

Unanimité

4 Communication du Maire sur la tenue des registres communaux

Donne acte de la communication sur la tenue des registres communaux.

Dont acte unanime

5 Communication du rapport d'activité 2010 du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

Donne acte de la communication du rapport d'activité pour 2010 du SIFUREP.

Dont acte unanime

6 Communication du rapport d'activité 2010 d'INFOCOM 94

Donne acte de la communication du rapport d'activité pour l'année 2010 du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Secteur Central du Val-de-Marne (INFOCOM 94).

Dont acte unanime

7 Communication du rapport d'activité 2010 du SIPPPEC

Donne acte de la communication du rapport d'activité pour 2010 du S.I.P.P.E.R.E.C. (Syndicat Intercommunal la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication).

Dont acte unanime

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

8 Liste des agents territoriaux de la ville de Saint-Maur-des-Fossés mis à disposition auprès du Syndicat mixte à vocation unique « Marne Vive »

ARTICLE 1 : Approuve la convention de mise à disposition de 2 agents auprès du Syndicat mixte à vocation unique « Marne Vive » dont la liste figure en annexe 1.

ARTICLE 2 : Autorise M. le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2014.

Unanimité

9 Liste des agents territoriaux de la ville de Saint-Maur-des-Fossés mis à disposition auprès de l'association « Les Ateliers d'Art de Saint-Maur-des-Fossés »

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'agents au bénéfice de l'Association « Les Ateliers d'Art de Saint-Maur-des-Fossés » dont la liste figure en annexe 1.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Unanimité

10 Liste de personnels de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris mis à disposition auprès de la ville de Saint-Maur-des-Fossés

ARTICLE 1 : Approuve la convention de mise à disposition de personnels de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris auprès de la ville de Saint-Maur des Fossés, dont la liste figure en annexe 1.

ARTICLE 2 : Dit que cette convention pourra être prorogée par voie d'avenant de la durée nécessaire pour la mise en œuvre de ces dispositions administratives par la fonction publique hospitalière.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Unanimité

- 11 **Renouvellement de la convention portant adhésion au service prévention, hygiène et sécurité du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région d'Ile de France (CIG) pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels**

APPROUVE le renouvellement de la convention portant adhésion au service prévention, hygiène et sécurité du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région d'Ile de France (CIG) pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels entre la Ville et le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région Ile de France, sis 157, rue Jean Lolive 93698 Pantin Cedex,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, l'adjoint au maire chargé du personnel, à signer la nouvelle convention ainsi que tous les actes pouvant en découler.

PRECISE que cette convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Elle sera renouvelée tacitement pour chacune des quatre années civiles qui suivront.

DIT que cette nouvelle convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties au 31 décembre de chaque année, par lettre recommandée avec accusé de réception sous condition d'un préavis de trois mois.

PRECISE que la participation financière aux frais de fonctionnement du service donne lieu au versement d'une cotisation forfaitaire annuelle basée sur l'effectif total déclaré par la collectivité au moment de la date de prise d'effet de la convention, puis au 1^{er} janvier de chaque année. Son montant est fixé annuellement par le Conseil d'administration du CIG. A la date d'entrée en vigueur de la convention, il est de 9 557 € par an.

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite sur un crédit à ouvrir à l'exercice du budget 2012 et au budget primitif des exercices suivants.

Unanimité

- 12 **Renouvellement de la convention portant adhésion au service de médecine préventive du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile de France**

APPROUVE le renouvellement de la convention portant adhésion au service de la médecine préventive du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile de France entre la Ville et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la région d'Ile de France, sis 157, rue Jean LOLIVE 93698 Pantin Cedex.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, l'Adjoint au maire chargé du personnel, à signer la nouvelle convention ainsi que tous les actes pouvant en découler.

PRECISE que cette convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Celle-ci sera renouvelée tacitement pour chacune des quatre années civiles qui suivront.

DIT que cette nouvelle convention pourra être résiliée par l'une ou par l'autre des parties au 31 décembre de chaque année, par lettre recommandée avec accusé de réception sous condition d'un préavis de trois mois.

PRECISE que la participation financière est fixée à 72 euros par agent et par an. Les examens complémentaires seront facturés à la collectivité sur titres de recettes séparés. Les vaccins seront fournis par la collectivité.

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite sur un crédit à ouvrir à l'exercice du budget 2012 et au budget primitif des exercices suivants.

Unanimité

- 13 **Actualisation des taux de promotion dans le cadre de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux**

ARTICLE 1: fixe à 100 % le taux de promotion des avancements de grades de la catégorie B des filières technique, sportive, animation et police municipale tel que présenté à l'annexe 1.

ARTICLE 2 : prendre acte du recensement global des taux de promotion en vigueur dans le cadre de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux tel que récapitulé dans l'annexe 2.

ARTICLE 3 : abroge les dispositions des délibérations susvisées relatives aux taux de promotion dans le cadre de l'avancement de grade de la catégorie B des filières technique, sportive, animation et police municipale.

Unanimité

FINANCES

- 14 **Décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2011**

ARTICLE UNIQUE : approuve la décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2011 votée par chapitre et arrêtée en équilibre en recettes et en dépenses aux mouvements budgétaires ci-après, conformément au document budgétaire (DM2) annexé à la présente :

I Budget principal : + 957 840 €
(Budget 2011 avant DM2=234 076 473 €)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	+ 735 000 €	+ 735 000 €
Section d'investissement	+ 222 840 €	+ 222 840 €
TOTAL	+ 957 840 €	+ 957 840 €

II – Les budgets annexes :

A) Budget annexe de l'eau : 0 €
(budget 2011 avant DM2 = 16 010 073, 42 €)

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	0 €	0 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €

B) Budget annexe de l'assainissement : 0 €
(budget 2011 avant DM2 = 14 519 730,72 €)

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	0 €	0 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €

C) Budget annexe de gestion des parcs de stationnement : 0 €
(budget 2011 avant DM2 = 2 967 608 €)

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	0 €	0 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €

35 Pour

11 Contre (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

15 Admissions en non-valeur des sommes irrécouvrables

ARTICLE 1: sont admises en non-valeur les sommes présentées par Madame le Trésorier Principal Municipal et qui peuvent se résumer comme suit :

- budget principal : 37 432,28 €
- budget annexe de l'eau : 53 938,26 €
- budget annexe de l'assainissement : 8 125,11 €

ARTICLE 2: ces dépenses seront imputées sur le budget de l'exercice en cours à l'article 654 « pertes sur créances irrécouvrables » du chapitre 931 du budget principal et du chapitre 65 de

chacun des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

Unanimité

16 Réalisation des dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes avant l'adoption du budget primitif 2012 (article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ARTICLE 1 : décide d'engager, de liquider et de mandater, avant l'adoption du budget primitif 2012 du budget principal, les dépenses d'investissement, hors crédits afférents au remboursement de la dette, à hauteur de 4 000 000 d'euros et de les répartir, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre 900 : Services généraux des administrations publiques locales (Hôtel de Ville, Centres Techniques, garage municipal..) 200 000 €

Chapitre 901 : Sécurité et salubrité publique (police municipale, matériel contre l'incendie..) 10 000 €

Chapitre 902 : Enseignement formation (écoles, cuisine centrale) 300 000 €

Chapitre 903 : Culture (bâtiments culturels) 300 000 €

Chapitre 904 : Sport et jeunesse (bâtiments sportifs et centres aérés) 300 000 €

Chapitre 906 : Famille (crèches) 130 000 €

Chapitre 907 : Logement (subventions d'équipement pour la réalisation ou la réhabilitation de logements sociaux) 50 000 €

Chapitre 908 : aménagement et services urbains et environnement (ordures ménagères, propreté, voirie, éclairage public, signalisation, espaces verts, aménagement urbain...) 2 700 000 €

Chapitre 909 : action économique (marchés forains) 10 000 €

TOTAL 4 000 000 €

ARTICLE 2: décide d'engager, de liquider et de mandater, avant l'adoption du budget primitif 2012, des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et de gestion des parcs de stationnement des crédits à répartir par budget annexe et par chapitre, à hauteur de 450 000 €, de la manière suivante :

Budget annexe de l'eau 200 000 €

Chapitre 21 : 100 000 €

Chapitre 23 : 100 000 €

Budget annexe de l'assainissement : 200 000 €

Chapitre 21 : 100 000 €

Chapitre 23 : 100 000 €

Budget annexe de gestion des parcs de stationnement 50 000 €

Chapitre 21 : 50 000 €

ARTICLE 3 : précise que ces crédits seront inclus dans le budget primitif 2012 du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et de gestion des parcs de stationnement qui sera voté au mois d'avril prochain.

35 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

17 Acquisition de 6 850 actions de la SIEM de Saint-Maur à ASTRIA

ARTICLE 1 : Décide d'acquérir 6850 actions de la SIEM de Saint-Maur actuellement détenues par ASTRIA, dont le siège social est situé 1 square Chaptal à Levallois Perret 92309 cedex, au prix de la valeur nominale de l'action, soit 20 euros, représentant une dépense de 137 000 euros sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2011.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

40 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

2 Ne prennent pas part au vote (M. Jacques-Nicolas de WECK, Mme Catherine DISTINGUIN)

18 Subvention d'équipement et garanties d'emprunt à la SIEM de Saint-Maur pour la réalisation de 18 logements sociaux PLS et d'un local d'activités sis 5 avenue de la République à Saint-Maur

ARTICLE 1 : Accorde une subvention d'équipement de 450 000 € à la SIEM de Saint-Maur pour l'opération susvisée à verser à hauteur de 100 000 euros en 2011 sur un crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et à hauteur de 350 000 euros en 2012 sur un crédit à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2012.

ARTICLE 2 : Accorde la garantie, à hauteur de 100% des 2 emprunts PLS Evolutys 2011 d'un montant total de 1 648 802 € à contracter auprès du Crédit Foncier par la SIEM pour l'opération susvisée aux conditions décrites ci-dessus.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification du Crédit Foncier par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à son règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt garanti.

ARTICLE 5 : Autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Foncier et l'emprunteur et à signer tout document s'y rapportant.

33 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

ENSEIGNEMENT, AFFAIRES CULTURELLES, JEUNESSE ET SPORTS

19 Subvention d'équipement et garanties d'emprunt à la SIEM de Saint-Maur pour la réalisation d'une résidence étudiante sise 1-3 rue des Tournelles / 9-11 avenue Pasteur à Saint-Maur

ARTICLE 1 : Accorde une subvention d'équipement de 1 400 000 € à la SIEM de Saint-Maur pour l'opération susvisée à verser à hauteur de 300 000 € en 2011, 700 000 € en 2012 et 400 000 € en 2013 sur un crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et à ouvrir au budget primitif des exercices 2012 et 2013.

ARTICLE 2 : Accorde la garantie, à hauteur de 100% de 2 emprunts PLS Evolutys 2011 à souscrire par la SIEM de Saint-Maur auprès du Crédit Foncier pour l'opération susvisée aux conditions décrites ci-dessus.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification du Crédit Foncier par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à son règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt garanti.

ARTICLE 5 : Autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Foncier et l'emprunteur et à signer tout document s'y rapportant.

Unanimité

20 Garantie d'emprunt à la société immobilière d'économie mixte pour une opération de réhabilitation des 158 logements des résidences « les logis de la Pie », situés avenues Villette et Beaurepaire à Saint-Maur-des-Fossés

ARTICLE 1 - Accorde la garantie, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un emprunt de 1 006 544,00 € à souscrire par la SIEM de Saint-Maur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération susvisée aux conditions suivantes :

- montant du prêt : 1 006 544,00 €
- durée : 25 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- indice de référence : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : 2,85% (1)
- taux annuel de progressivité : 0,00%
- modalité de révision des taux : DL (2)
- valeur de l'indice de référence : 2,25%
- préfinancement : 12 mois
- commission d'intervention : 800,00 €

ARTICLE 2 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SIEM de Saint-Maur, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SIEM de Saint-Maur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt garanti.

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la ville tous les documents se rapportant à cette opération.

Unanimité

21 Subvention versée à l'O.G.E.C. de l'école Le Rosaire pour le financement d'un séjour en classe de découverte à Londres

ARTICLE 1 : Décide d'attribuer une subvention de 840 € à verser à l'O.G.E.C. de l'école Le Rosaire pour l'organisation d'un séjour en classe de découverte à Londres pour la classe de CM2.

ARTICLE 2 : La dépense sera imputée au budget de l'année 2012.

40 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

22 Subvention au Collège Pierre de Ronsard pour une opération de prévention de la violence

ARTICLE UNIQUE : Accorde une subvention au Collège Pierre de Ronsard de 1500 € pour l'opération susvisée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2011.

Unanimité

23 Répartition de la dotation départementale 2011 aux associations locales à caractère social

Décide de répartir la dotation départementale de fonctionnement 2011 de 48 463 euros attribuée à la ville de Saint-Maur, au profit des associations représentant un intérêt local, comme suit :

	2011
ASSOCIATION ASSISTANCE DE SAINT-MAUR	500,00 €
Amitiés d'Automne	10 963,00 €
Association A3A	8 700,00 €
ASSOCIATION APPROCHE	3 000,00 €
Association Générale des Familles	400,00 €
	2011
ASSOCIATION LES PETITS FRERES DES PAUVRES	800,00 €
Association Parents Enfants Inadaptés de Saint-Maur et des Bords de Marne (A.P.E.I.)	4 200,00 €
Association Saint-Maurienne de Solidarité	2 200,00 €
Bouchons d'Amour	500,00 €
Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles	8 000,00 €
CREER AVEC LA LANGUE FRANÇAISE	1 000,00 €
CROIX ROUGE FRANÇAISE (DELEGATION LOCALE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES)	1 000,00 €
Entraide Scolaire Amicales	500,00 €
Protection Civile du Val-de-Marne (antenne de Saint-Maur-des-Fossés)	500,00 €

INSERTION SERVICE	1 000,00 €
LIGUE UNIVERSELLE DU BIEN PUBLIC	2 000,00 €
MAGEV	800,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	800,00 €
SECOURS POPULAIRE	800,00 €
SOCIETE SAINT-VINCENT DE PAUL L. MARILLAC	800,00 €
TOTAL :	48 463,00 €

Unanimité

- 24 **Attribution de subventions aux associations locales : avance sur subvention 2012 aux associations « Au fil de l'eau » et « Les Ateliers d'Art de Saint-Maur-des-Fossés »**

ATTRIBUE une avance sur la subvention 2012 à l'association « Au Fil de l'Eau » d'un montant de 20 000 €.

ATTRIBUE une avance sur la subvention 2012 à l'association « Ateliers d'Art » d'un montant de 45 000 €.

DEMANDE à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier en-tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : "Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés".

DIT que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 euros devront signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds, et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions au nom de la ville.

Les dépenses seront imputées à l'article 6574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2011.

Unanimité

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

- 25 **Charte des maires pour l'environnement : bilan des actions engagées par la ville de Saint-Maur-des-Fossés en 2011**

Approuve le bilan des actions engagées par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés en 2011 dans le cadre de la charte des maires pour l'environnement.

38 Pour

8 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY)

- 26 **Charte des antennes relais**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la charte à intervenir entre la Ville et les opérateurs de téléphonie mobile.

Décide l'arrêt des interdictions d'implanter de nouvelles antennes relais en vigueur depuis six ans, à la date du 31 décembre 2011.

Unanimité

- 27 **Présentation pour information de l'arrêté n°2011/3739 du 8 novembre 2011 portant autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – Demande d'autorisation souscrite par la société RECYLUX France sise Port autonome de Paris, route du fief Cordelier à Bonneuil sur Marne**

Donne acte de la communication pour information de l'arrêté n° 2011/3739 du 8 novembre 2011 portant autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, demande d'autorisation souscrite par la société Recylux, route du fief Cordelier à Bonneuil sur Marne

Dont acte unanime

URBANISME - AMENAGEMENT

- 28 **Aménagement du site des Facultés: approbation d'un additif au protocole foncier du 16 juillet 2008**

ARTICLE 1 : Approuve le relevé de conclusions valant additif au protocole foncier du 16 juillet 2008.

37 Pour

3 Contre (M. Philippe ROSAIRE, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

- 29 **ZAC des Facultés: approbation définitive du protocole d'échange de terrains avec le Département, pour la reconstruction du collège Pissarro**

ARTICLE 1 : Approuve les termes du protocole d'échange avec jouissance différée à intervenir avec le Département.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole et tout acte y afférent.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange et tout document y afférent.

Unanimité

- 30 **Approbation du principe de la reconstruction du centre sportif Gilbert Noël**

ARTICLE 1 : Approuve le principe de la reconstruction du centre sportif Gilbert NOEL.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention auprès des organismes concernés.

ARTICLE FINAL : Inscira les dépenses correspondantes aux budgets des exercices à venir.

Unanimité

31 Appel d'offres ouvert relatif au marché de prestations de programmation dans le cadre de la reconstruction du centre sportif Gilbert Noël

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux prestations de programmation dans le cadre de la reconstruction du Centre Sportif Gilbert Noël, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

32 Principes pour l'élaboration d'un Contrat de Mixité Sociale à Saint-Maur-des-Fossés pour la période 2011-2013

Article 1 : Approuve les principes et les outils encadrant la mise en œuvre du contrat de mixité sociale à Saint-Maur-des-Fossés.

Article 2 : Autorise le Maire à appliquer ces principes, opération par opération, dans le cadre d'un contrat de mixité sociale, en liaison avec l'Etat, au fur et à mesure des opportunités.

Article 3 : Autorise le Maire à signer les engagements découlant de la mise en œuvre du CMS et se rapportant à cette période triennale.

32 Pour

11 Contre (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

PETITE ENFANCE

33 Approbation du Contrat Enfance et Jeunesse pour la période 2011-2014 entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Saint-Maur-des-Fossés

Approuve le nouveau « Contrat Enfance et Jeunesse » pour les années 2011 à 2014.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avant le 31 décembre 2011 ledit contrat.

Unanimité

ENSEIGNEMENT - SPORTS ET AFFAIRES CULTURELLES

34 Participation aux centres et camps de vacances organisés par les œuvres privées saint-mauriennes

ARTICLE 1 : Décide d'attribuer une participation financière aux œuvres privées saint-mauriennes qui organiseront des centres ou camps de vacances durant l'année 2012 pour des jeunes saint-mauriens âgés de 6 à 17 ans inclus.

ARTICLE 2 : Fixe le taux de la journée par enfant saint-maurien à :

- 3,45 € par jour et par enfant en centres de vacances,
- 2,55 € par jour et par enfant en camps de vacances.

ARTICLE 3 : La dépense sera imputée sur les crédits à ouvrir au budget de l'année 2012.

37 Pour

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

35 Réhabilitation extension de la piscine Caneton (création d'un nouveau bassin et modification du programme de mise aux normes)

ARTICLE 1 : Dit que le projet de réhabilitation extension de la piscine Caneton, intégrant la création d'un nouveau bassin et la modification du programme de mise aux normes des locaux, est approuvé.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention auprès des organismes concernés.

ARTICLE FINAL : Inscira les dépenses correspondantes aux budgets des exercices à venir.

Unanimité

36 Opération « Cinéma en famille »

ARTICLE 1 : se prononce favorablement sur la reconduction de l'opération "Cinéma en famille",

ARTICLE 2 : accorde une subvention de fonctionnement de 32 000 €, dans le cadre d'un partenariat, au cinéma "Les 4 Delta", sis 81 avenue du Bac à La Varenne, géré par la société "Delta Exploitation SA", sur un crédit à ouvrir au budget de l'exercice 2012,

ARTICLE 3 : autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant avec la société "Delta Exploitation S.A.".

39 Pour

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

MARCHES PUBLICS

- 37 **Autorisation au Maire de signer l'avenant n°2 au marché relatif à la réservation de 40 berceaux pour le quartier de Saint-Maur Créteil**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de réservation de 40 Berceaux dans le quartier de Saint Maur Créteil avec la société GAZOUILLIS dont le siège social se situe 19 bis rue Emile Zola à Montreuil ayant pour unique objet le nombre total de berceaux portant ainsi le montant total du marché de 432.000 euros à 464.400 euros.

39 Pour

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

- 38 **Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux et traitement d'eau des piscines : avenant n°5 lot n°1**

Approuve le projet d'avenant n°5 pour le lot 1 : Bâtiments d'enseignement et assimilés (Groupes scolaires, cuisine centrale, petite enfance) relatif à l'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux et au traitement d'eau des piscines avec la Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES avec pour nom commercial la « Société COFELY » dont le siège social est à 92800 PUTEAUX, 1 Place des Degrés.

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Unanimité

- 39 **Appel d'offres ouvert relatif au marché de travaux de rénovation au centre sportif Brossolette**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux de rénovation au Centre Sportif Brossolette, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution

Unanimité

- 40 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, la livraison, la pose, la maintenance et l'entretien de colonnes enterrées pour la collecte de déchets à exécuter au cours de l'année 2012**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture, la livraison, la pose, la maintenance et l'entretien de colonnes enterrées pour la collecte de déchets, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution

Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération en date du 1^{er} juillet 2010 susvisée

Unanimité

- 41 **Protocole transactionnel n°2 entre la ville de Saint-Maur des Fossés et la société COFELY titulaire du marché d'exploitation des ensembles immobiliers communaux et au traitement des piscines**

Approuve l'établissement d'un protocole d'accord transactionnel entre la ville de Saint-Maur des Fossés et la société COFELY en vue du versement des sommes dues par la ville à la société ci nommée.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le dit protocole transactionnel arrêté à la somme forfaitaire de 110 000 € TTC.

Unanimité

COMMUNICATIONS

- 42 **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Unanimité

- 43 **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 4° et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Unanimité

Séance levée à 01h 28 le 9 décembre 2011.